

10^{c.}

Journal du Lot

10^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)..... 50 cent.
 RÉCLAMES (— d' —) 3^e page..... 1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Un document intéressant : les aveux d'un Boche en 1913 : partie perdue ; férocité de l'armée allemande ; l'inquiétude sur la « catastrophe » finale ! — La conférence socialiste de Lucerne. Fâcheuses défailles des socialistes français. — L'Union en vue des élections prochaines.

Les autorités belges viennent de publier un document qui offre un grand intérêt.

Il s'agit d'aveux significatifs d'un fonctionnaire allemand.

M. W. Krauss, référendaire auprès de la Verwaltungsrath für Flandern, adressé de Bruxelles, le 22 octobre 1913, par la Feldpostbrief (poste de campagne), une lettre à des amis de Vienne. Cette lettre ne parvint jamais à destination pour la bonne raison qu'elle tomba aux mains des autorités belges.

Sa publication est tardive, pour des raisons que nous ignorons, elle n'en est pas moins instructive.

Elle indique que, plusieurs semaines avant l'armistice, les Allemands savaient la partie perdue ; — elle avoue l'incroyable férocité avec laquelle la guerre fut menée par le gouvernement impérial ; — elle ne cache pas enfin les terribles conséquences que la « catastrophe » va avoir pour l'Allemagne.

Le « Staatsanwalt » Krauss déclare tout d'abord qu'il va quitter la Belgique (22 octobre 1913) « les événements se précipitant d'une façon lamentable... » Depuis le 20 septembre, on a la certitude que le rêve d'une plus grande Allemagne s'est effondré. « Encore d'un ou trois semaines « et le roi Albert sera à Bruxelles ». Krauss était bien renseigné ! Le rêve est suivi « d'un réveil qui constitue une grande et misérable désillusion » !

Mais voici qui est beaucoup mieux connu avec ; c'est à lire sans sauter une virgule :

« Oh ! nous avons déjà perdu une bonne partie de notre honneur allemand dans ce pays — il faut le reconnaître — et il ne semble pas que nous en sauverons de trop pour notre retour au pays par delà le Rhin ! Nous avons envahi ce pays comme des hordes et des bandes armées de l'époque des invasions barbares. Le feu et la mort ont jalonné notre route. J'ai parcouru une bonne partie du pays de Brabant et la vallée de la Meuse. Certes, je me rends compte de ce que la guerre n'est pas une idylle pastorale, qu'elle entraîne avec elle la nécessité cruelle et la violence, partout et toujours, et que, lorsque les nations y sont engagées, un bilan de leur culpabilité quant à leurs buts et leurs moyens ne peut être établi. Cependant, chaque fois que je suis passé parmi les maisons incendiées de Malines, ou parmi les ruines de Termonde, cette ville de ruines et de mort, sur la Dendre, la Dyle et l'Escaut, où maintenant sont établis les Anglais et les Belges — non plus en retraite comme en octobre 1914 mais en octobre 1918, en pleine avance sur Anvers, — ou bien lorsque je me suis trouvé à la citadelle de Dinant, regardant ce Pompéï de la vallée de la Meuse, et que je me suis laissé raconter qu'en août 1914, pas moins de quatre cents habitants de la ville avaient été fusillés pour avoir — contrairement aux prescriptions de la Haye concernant la guerre sur terre ! — pris part à la guerre comme civils, alors je me suis mis en imagination à la place des Belges et je me suis demandé à moi-même, non sans un petit frisson : « Ces gens, qui vivaient paisiblement en août 1914, qui pendant quatre longues années ont eu l'ennemi chez eux, cet ennemi, qui conformément à la justice martiale, a d'abord brûlé leurs demeures, massacré leurs hommes, puis, systématiquement — car, pour ce qui me concerne, j'en sais malheureusement plus long sur ce chapitre — détruit l'ensemble de leur puissance économique et qui leur enleva absolument tout objet qui avait quelque valeur, ces Belges, dis-je que penseront-ils de la justice allemande et que raconteront-ils à leurs enfants au long des années à venir ? »

Lorsque Guillaume se trouvera à Londres, en présence de ses juges, il sera intéressant de lui demander son opinion sur les aveux du boche Krauss. Ce dernier, en tout cas, ne se fait aucune illusion sur le dégoût que le monde éprouvera pour les Allemands : « Je me suis souvent demandé, confesse-t-il ce que les Belges

doivent penser de la confiance qu'on peut placer dans la promesse et dans le caractère allemands ». Le Boche, cependant, n'ose formuler la réponse par écrit. Il craint sans doute d'être... au-dessous de la réalité !

Mais il se lamente par contre sur la dureté des temps à venir : « Les temps que nous vivons sont terribles ; encore plus terribles seront ceux que nous allons vivre... »

Voilà ce qu'a écrit un Boche chargé en Belgique d'une mission importante durant l'occupation allemande. Ce Boche reconnaît la barbarie effroyable de ses compatriotes dans les provinces occupées. Il avoue implicitement que le châtiment qui attend les Germains sera justifié par les actes commis... »

Cela ne suffirait-il pas à modifier l'opinion des révolutionnaires français qui veulent à tout prix ne voir que des vicieux par delà le Rhin ?

La Conférence socialiste de Lucerne est terminée.

En apparence, on se sépare en parfait accord. En réalité, la deuxième Internationale reste profondément divisée. Il ne peut en être autrement, aucun programme commun ne pouvant satisfaire à la fois les extrémistes, conduits par Longuet, qui veulent le chambardement général et les modérés, rangés derrière Renaudel, qui perçoivent nettement le danger d'une politique de casse-cou !

Cette politique a été nettement définie par Frossard, délégué extrémiste français, ripostant à Brouckère, délégué belge, qui faisait le procès du bolchevisme : « Si on nous place dans l'alternative de choisir entre la démocratie telle que la comprennent les socialistes gouvernementaux et le bolchevisme dans sa forme actuelle, nous, majoritaires français, entre Joffre et Lénine, nous choisissons Lénine. »

Frédéric Adler, délégué autrichien, a pris soin de préciser la pensée de Frossard. Il a dit que le but des extrémistes était la fusion des Internationales de Lucerne et de Moscou afin de submerger l'élément modéré sous l'afflux des bolchevistes qui dominent le groupement de Moscou. C'est la « réalisation de l'unité dans une Internationale d'action » !

Ainsi, de concessions en concessions, les modérés, pour sauver l'impossible union, poussent l'Internationale vers les pires aventures et les pires catastrophes.

La Politique, journal du socialiste Varenne, jette un cri d'alarme dans son leader du 11 août... C'est significatif !

Tandis que les délégués français se refusent à comprendre la tragique expérience du communisme intégral de Russie et de Hongrie, les socialistes belges, assagis par les durs leçons de la guerre, se sont prononcés pour l'approbation du traité de Versailles. Ils ont fait des réserves et des critiques, certes, mais ils n'en ont pas moins proclamé, au nom du groupe socialiste tout entier, que ce traité a le mérite de redresser les injustices du passé. Il consacre la libération du territoire ; il rend à la France des provinces ravies par la force ; il ressuscite la Pologne ; il crée la Société des Nations... il assure le triomphe du Droit sur la Force.

M. Longuet estime que le « devoir socialiste » lui interdit d'ouvrir les yeux aux leçons de l'expérience et à la raison. Il ne voit de salut pour le prolétariat que dans la lutte des classes françaises se refusant à suivre les déments qui n'ont de tendresse que pour les barbares, bourreaux de nos enfants.

Nous n'en voulons pour preuve que l'avis raisonné de Merrheim, secrétaire général de la Fédération des Métaux, de Bartuel de la Fédération du Sous-sol, de Keuffer secrétaire général de la Fédération du Livre. « Au lieu de proclamer la lutte de classes, dit ce dernier, il est autrement important et nécessaire d'affirmer l'urgence nécessaire de la collaboration des classes, animées du désir ardent de travailler en commun pour réparer les ruines accumulées... L'intérêt de tous, ouvriers, patrons, celui du pays lui-même exige cette collaboration : la lutte de classes, au contraire, ne pourra qu'aggraver la situation économique et sociale de la France. »

Voilà les conseils d'un socialiste de la C. G. T. mais d'un socialiste qui reste un français et un défenseur sincère du prolétariat.

Ce sont ces amis loyaux que les ouvriers suivront. Ce faisant ils travailleront à la fois à la prospérité de la France et à la leur.

Certains journaux, comme le Temps, mènent une belle campagne

en faveur de la constitution d'un parti républicain national.

Le désir de maintenir l'union chez tous ceux qui veulent sincèrement la prospérité de la France sous l'égide républicaine est louable au moment où de multiples élections vont agiter le pays à l'excès.

Mais si l'union de tous les républicains est souhaitable, il faut que ce soit une union loyale et non un assemblage incohérent de doctrines contraires. Cette union est réalisable entre tous les Français qui repoussent avec une égale énergie les extrêmes de droite et de gauche.

Aucune entente n'est possible avec les partisans des régimes déchus qui placent leur idéal dans une restauration dynastique. Pas davantage les républicains ne peuvent mettre leur main dans celles des socialistes qui, à Lucerne, se déclarent prêts à introduire chez nous les beautés du bolchevisme ennemi de la démocratie ! Ces deux partis extrêmes sont des partis de guerre civile avec lesquels les républicains ne peuvent avoir aucune compréhension.

Ce serait une faute de lier partie avec les adeptes des régimes déchus dont la République a réparé les fautes en rendant l'Alsace et la Lorraine à la France ; — ce serait un crime de s'associer aux défenseurs du bolchevisme, « cette autocratie de sauvages et de canailles », selon le mot de Ch. Dumais, ancien député socialiste guesdiste de l'Allier, qui a vu le gouvernement bolchevique à l'œuvre !

Ceux qui doutent encore du rôle néfaste du bolchevisme, il suffit de faire remarquer que c'est à sa trahison que nous devons la prolongation de la guerre, l'aggravation de nos charges, de nos ruines et de nos sacrifices.

Aussi bien il n'y a aucun doute : le bolchevisme est l'opposé du régime démocratique : C'est un régime de terreur et de tyrannie. Lénine le reconnaît.

« De même, a-t-il dit, que 150.000 seigneurs propriétaires dominaient, sous le tsarisme, 130 millions de paysans russes, de même les 200.000 membres du parti maximaliste imposent leur volonte prolétarienne à la masse. » (Brochure de l'Union des Grandes Associations.)

Donc les « dictateurs du prolétariat », qui représentent à peine le millionième de la population russe, imposent leur volonte au pays. Singulière démocratie !

Le résultat se traduit par le gaspillage, la faillite et la famine. Ecoutez ce qu'écrivit un russe le métroplite Platon d'Odessa :

« Il n'y a pas de mots humains pour peindre l'immensité de notre malheur et l'horreur de la tragédie russe actuelle. L'histoire universelle ne connaît rien de pareil. — Tout ce qui se passe en Russie n'a rien de commun avec le socialisme, ni même avec le communisme, ni avec aucun principe démocratique. C'est ce qu'a déclaré la conférence socialiste de Berne, qui a condamné le bolchevisme russe, le qualifiant du nom de terreur organisée ou de négation de la révolution. — Un nouveau malheur s'est abattu sur la Russie, le plus affreux de tous : la famine. Ce pays si fertile, l'ancien grenier du monde, est devenu, sous le régime des bolcheviks, le pays de la faim. Les gens y meurent d'épuisement... »

Voilà le régime de joies infinies que nos extrémistes rêvent d'acquiescer chez nous !. Ils perdent leur temps ; ce n'est pas une raison pour tendre la main à ces fous ou à ces criminels.

Donc, union large et loyale des républicains à l'exclusion des extrêmes, voilà le but à atteindre. Par ce moyen les électeurs mettront au service du pays, pour le bénéfice de tous, le maximum des forces démocratiques.

Le résultat vaut bien quelques concessions des divers groupements pour réaliser ou maintenir une union bienfaisante.

A. C.

Ils retardent !

Guibollard, le judiciaire ami d'Aurélien Scholl, s'écriait un soir :

« Quand on pense que nous sommes à la fin du dix-neuvième siècle et qu'il y a encore des négres ! »

N'est-il pas tout aussi surprenant de voir dans le premier quart du vingtième siècle, un peu recourir à une forme de gouvernement condamnée par l'expérience des siècles et épuisée par l'histoire.

Quand on pense, disait Guibollard, que nous sommes en 1919 et qu'on songe encore à couronner des rois !

Le monde entier a vécu sous le sceptre et presque partout les sceptres ont été brisés. Les deux Amériques ont été gouvernées par des rois et aujourd'hui le régime républicain y domine depuis la Terre-de-Feu jusqu'au détroit de Bering. En Asie, la Chine a proclamé la république, congédié sa vieille dynastie et coupé court à la propagande d'une dynastie nouvelle. En Europe, la France, la Suisse, le Portugal vivent selon les lois de la démocratie et, nous avons vu le régime monarchique succomber en Russie.

La monarchie est appelée à disparaître même dans les pays où elle se maintient encore sans trouble, soit par habitude, par appréhension des changements, soit par attachement populaire à une dynastie éprouvée par de longs services, soit simplement par paresse ou par indifférence. Avant peu la démocratie aura évincé la monarchie de la politique universelle.

C'est justement ce moment que les Hongrois choisissent pour demander un roi ! Ah ! les braves gens...

Ce rêve de grenouille mérite le châtiment prévu par la Fontaine.

« Le monarque des Dieux leur envoie une « Qui les croque, qui les tue, [grue, « Qui les gobe à son plaisir
 « Et grenouilles de se plaindre
 « Et Jupiter de leur dire : « Eh quoi, votre désir
 « A ses lois croit-il nous astreindre ?
 « Vous auez du premierement
 « Garder votre gouvernement.
 « De celui-ci contentez-vous,
 « De peur d'en rencontrer un pire. »

AGPARTEL.

Dans la tranchée alimentaire

Cet animal n'est pas méchant... C'est du consommateur que je parle, et comme il est furieusement attaqué par les compagnies d'assaut des mauvais marchands dirigés par l'état-major des mercantils, il a fini par comprendre qu'il était nécessaire de se défendre s'il ne voulait pas être dévoré tout vif. Necessité fait loi ! est-il écrit dans la Sagesse des Nations et, d'autre part, comme il n'existe aucune loi suffisamment efficace pour protéger le consommateur, force lui a été de vaquer lui-même aux soins de sa protection.

Vous n'avez pas oublié qu'il y a quelques mois un député nul oubliait du despotisme arrondissementier se hasarda à demander à ses collègues de voter un projet de loi contre la spéculation sur les vivres. On eut l'air d'écouter sa demande ; mais ce fut tout. Lorsqu'il s'agit de formuler les couplets de la chanson, je veux dire, de s'entendre sur la rédaction des articles de la loi, des amendements tombèrent du ciel comme grêle et le projet libérateur devint une inutile poussière. En Angleterre un proverbe datant de Cromwell dit que le Parlement peut tout faire excepté changer un homme en femme. Nous ne savons au juste, en ces temps de passez-muscade et de prestidigitations parlementaire, si la Chambre française est capable de transformer notre Charpentier national en un petit rat de l'Opéra mais ce que nous savons pertinemment sans le moindre conteste possible, c'est que la Chambre des Députés ne se résignera jamais à faire le moindre chagrin à des électeurs. On répondra que les consommateurs appartiennent au même titre que les patients sur rue, à l'intéressante composition él torale. Nous répondrons à cette judicieuse observation que nos seigneurs les députés, sachant fort bien que l'homme oublie des services qu'on lui rend, à la mémoire terrible des ennuis qu'on lui cause, s'appliquent uniquement à ne pas être des créateurs de chagrin et qu'en vertu de cette remarquable connaissance du cœur humain ils seront toujours du côté bouffier.

Le consommateur a donc résolu de se défendre par ses propres moyens. Il a, ce faisant, agi avec une évidente sagesse et les bulletins que les journaux parisiens apportent chaque matin de la tranchée alimentaire sont des bulletins de victoire. De Montmartre à Vincennes, du quartier de l'Odéon au quartier des Batignolles, il a suffi que les phalanges macédoniennes de l'armée consommatrice apparaissent sur le marché pour qu'immédiatement s'opérât une sérieuse dégringolade des prix. Encore trois mois d'hospitalité, et nous verrons que le coût de la vie aura baissé de 80 0/0.

Le mouvement se produirait bien plus tôt si, c'était le vœu de certains contemporains, une demi-douzaine de gros mercantils étaient condamnés à mort et exécutés, mais comme ce remède radical à la crise ne sera malheureusement jamais employé, il faut se contenter des moyens moins radicaux qui se trouvent en notre possession. La descente dans la rue, descente pacifique, cela est bien entendu, et s'exécute sous l'œil approbateur des consérants mobilisés de ce fait dans l'armée protestataire, est jusqu'à présent l'opération la plus probante qui ait été imaginée. Il y a lieu de la continuer. La crainte du consommateur sera le commencement de la sagesse pour le mauvais marchand.

A cette défense active, il serait possible d'adjoindre la défense passive qui consis-

terait à faire la grève partielle des estomacs. Croyez-vous que, par exemple, le prix de la viande ne retrouverait pas sa courbe descendante normale après un jeûne général de 8 à 10 jours.

Je lisais l'autre jour, dans une statistique que les Français mangeaient quotidiennement quatre milliers de kilos de viande de boucherie. Vous faites-vous une idée de la répercussion que pourrait avoir en ces temps caniculaires, une semaine d'abstinence sur le prix de l'entrecôte et du rosbif ?

Cette grève de l'estomac vaudrait les meilleures lois de protection et la C. G. T. qui s'y connaît pour contenir les grèves devrait bien faire partir ses orateurs pour la Croisade.

E. DUPONT.

INFORMATIONS

Défaite de bolcheviks

L'Agence Reuter apprend qu'au cours de l'attaque livrée contre les bolchevistes sur le front de la Dvina, 2.000 prisonniers ont été faits, comprenant, notamment, un commandant de régiment, deux commandants de bataillons et onze commandants de compagnie.

Entre alliés

Selon les journaux, l'Italie, à la suite d'accords financiers conclus à Londres par M. Schaner, céderait à l'Angleterre sa part des indemnités sur la somme que doit l'Allemagne aux alliés.

La conférence de Lénine

Lénine, faisant allusion aux événements de Hongrie, a déclaré :
 « Des revers occasionnels ne nous effraient pas ! Chaque défaite nouvelle de l'armée prolétarienne dans le monde noie l'ogre du capitalisme mondial qui respire son dernier souffle et fait son dernier effort ; mais il sera écrasé. »
 La conférence a adopté un ordre du jour approuvant la politique intérieure et extérieure des soviets.

Trotsky blessé

On annonce qu'au cours d'une bagarre, Trotsky a été blessé.

Le pourvoi de Lenoir

Après avis de la commission de révision, le garde des sceaux a rejeté, hier soir, la demande de révision formée par M^e de Molènes en faveur de Pierre Lenoir condamné à mort pour intelligences avec l'ennemi. Tous les moyens juridiques étant épuisés, le condamné ne peut donc plus espérer qu'en la faveur présidentielle.

La crise du tabac

Le ministre des finances et le ministre du ravitaillement, préoccupés des plaintes du public, ont donné des instructions pour que les agents qui sont chargés de faire des constatations relatives à l'exagération ou à l'affichage des prix des denrées s'assurent également des conditions régulières de mise en vente du tabac dans les débits.

Parallèlement, le ministre des finances a décidé d'interdire dans les hôtels, restaurants et cafés, la détention de tout tabac de fabrication française. Seuls les cigares et cigarets de luxe de provenances étrangères pourront être laissés à la disposition de la clientèle de ces établissements.

Toulouse sans tramways

Le personnel de la Compagnie des tramways de Toulouse s'est mis en grève. Depuis vendredi, pas un tramway n'a circulé dans Toulouse.

Des chauffeurs nègres se révoltent en haute mer

Le Daily Chronicle dit qu'une mutinerie s'est produite en haute mer, à bord du vapeur américain Mariska, allant de Baltimore à Brest. Des chauffeurs nègres, qui s'étaient enrôlés avec du whisky de la cargaison, se sont révoltés et ont frappé les officiers qu'ils ont enfermés dans des cabines. Après quoi ils ont brisé les appareils de télégraphie sans fil ; mais l'opérateur, avant de tomber sous les coups des émeutiers, avait pu lancer le signal de détresse auquel répondit le vapeur Warklan. L'équipage de ce vapeur s'est rendu maître des chauffeurs noirs, a délivré les officiers et mis à la disposition de ces derniers trois chauffeurs pour permettre au Mariska de continuer son voyage.

CHRONIQUE LOCALE

Petite infamie!

Comme complément à la note que nous avons publiée mardi, nous reproduisons ci-dessous le fillet du journal de M. de Monzie :

Si M. Coueslant voulait parler

M. Coueslant croit devoir prendre la peine de nous assurer que pendant la guerre, « sa politique eut du moins le mérite d'être désintéressée. »

Nous n'en avons jamais douté. Ce n'est pas M. Coueslant qui serait allé, chaque mois, palper à la préfecture du Lot une subvention de six cents francs, comme certain journaliste dont il connaît le nom et qu'il pourrait révéler s'il lui plaisait d'être méchant.

Ah ! si M. Coueslant voulait dire tout ce qu'il sait !...

C'est net :
 J'ai, chaque mois, pendant la guerre, palpé à la préfecture du Lot une subvention de 600 francs.

Je le regrette pour M. de Monzie, mais le tuyau fourni par la préfecture à sa feuille est... mettons simplement : inexact !

Voici les précisions :
 Le 6 août 1914, M. Ceccaldi, préfet du Lot, me fit appeler. Il me demanda d'imprimer, tous les jours, un placard contenant les deux télégrammes officiels. Ce papier — prévu par le gouvernement pour TOUS les départements — devait être adressé par l'imprimeur à toutes les communes, aux principaux gares, aux hôpitaux... L'imprimeur devait prendre à sa charge les bandes, les adresses et l'expédition. Il devait s'engager à expédier le soir même quelle que fut l'heure d'arrivée du 2^e télégramme, — il nous arriva d'expédier parfois à 10 h. du soir ! — quelque fut la longueur de la dépêche — et il y eut au début des placards de taille !...
 Le prix fut débattu à 25 francs par placard.

Ce travail dura d'août 1914 à avril 1915.

Il s'agissait donc, non d'une subvention, mais du paiement d'un travail à un taux qui n'avait rien d'excessif ; j'en appelle à M. Marmiesse, imprimeur.

Voilà à quoi se réduit l'insinuation qui voudrait me représenter comme un homme ayant palpé à une caisse suspecte.

Le public peut juger et apprécier le procédé de polémique du journal de M. de Monzie.

Et puisqu'on nous en fournit l'occasion, M. Marmiesse pourrait nous dire quelle est l'imprimerie de Cahors qui a les faveurs appréciables de l'Administration.

Jamais nous n'avons sollicité, ici, quoi que ce soit comme travail de la préfecture. Bien que l'imprimerie du Journal du Lot soit la plus importante, celle qui paie les plus forts impôts ; bien que son personnel soit aussi intéressant que celui des autres Maisons, nous nous sommes toujours bornés à prendre uniquement ce qu'on nous apportait.

Or, depuis le départ de M. Ceccaldi, nous ne sommes pas favorisés au sujet des imprimés « imprévus » dont le total est important.

M. Bonheure nous passait encore, il est vrai, quelques commandes, mais c'était toujours quand les travaux étaient URGENTS, quand il fallait les livrer « le soir même », ou quand ces travaux exigeaient un matériel spécial de numérotage.

Depuis M. Bonheure, nous n'imprimons plus rien ou presque plus rien pour la préfecture.

Qu'on remarque bien que nous ne récrimînons pas. Nous notons simplement parce que la remarque offre un certain intérêt. Elle prouve que, sous le règne de M. de Monzie, on ne pardonne pas aux gens leur indépendance.

Ce n'est pas encore ce qui modifiera notre attitude dans ce que nous considérons comme un devoir.

Enfin, pour conclure, notre confrère pense nous avoir « assis » et avoir détruit la légende de notre campagne désintéressée.

Il y aurait un moyen beaucoup plus sûr de nous confondre.

Nous avons fourni à M. Marmiesse

tous les éléments d'un devis sérieux relatif à l'impression du Journal du Lot pendant la guerre (nous avons offert de justifier nos dires par nos livres). Que n'établir-il ce devis pour le public ?

Nous le mettons au défi de ne pas arriver à cette conclusion que le Journal du Lot a perdu quotidiennement une grosse somme et ce, pendant 4 ans.

Si ce n'est pas là la preuve d'une campagne désintéressée, c'est que les mots n'ont pas le même sens, ici, que dans la feuille de M. de Monzie.

A. C.

Pour les cantonniers

Au cours de sa session d'avril, le Conseil général du Lot a voté une indemnité de vie chère pour les cantonniers du service départemental.

Cette indemnité fut fixée à 90 fr. par mois, qui, ajoutée au traitement de 65 fr. alloué, portait ce traitement à 155 fr.

Cette décision fut accueillie avec satisfaction par les intéressés ; néanmoins, ils estimèrent qu'on pouvait faire mieux.

Car l'Etat a assuré aux cantonniers des routes nationales un traitement convenable. Les cantonniers des routes nationales touchent 65 fr. de traitement, plus 150 fr. d'indemnité de vie chère.

En outre, ils ont reçu en juin une indemnité de 500 fr. et de 200 fr. en août. Les cantonniers départementaux n'ont rien touché.

Au mois d'avril, ici même, nous avons signalé cette différence de situation entre travailleurs d'un même chantier, et nous avons dit qu'il était étrange que tous ne soient pas traités sur le même pied d'égalité.

Alors que les cantonniers nationaux ont touché, durant ces derniers mois, des indemnités qui fixent leur mensualité à 315 fr. environ, les cantonniers départementaux n'ont reçu qu'une mensualité de 155 fr.

La différence est, on le voit, très sensible. Or, quel est le travail supplémentaire auquel sont contraints les cantonniers nationaux ? Aucun. Ils n'en font pas davantage que les cantonniers départementaux. Routes nationales, routes départementales comportent le même entretien, les mêmes travaux. C'est dire que le travail des cantonniers doit être identique, qu'ils soient chargés de l'entretien des routes nationales ou qu'ils assurent l'entretien des routes départementales.

L'Amicale des cantonniers départementaux a adressé au Conseil général du Lot une requête dans laquelle elle signale cette situation et demande que ses revendications soient entendues.

Sans doute, la dépense se chiffrera par 200.000 fr. ; en avril, les difficultés budgétaires, dit-on, ne permettent pas de donner satisfaction entière aux cantonniers départementaux.

Nous voulons éviter toute surenchère, et c'est pourquoi, nous ne disons pas, que coûte que coûte, il fallait voter l'augmentation de salaire réclamée par l'Amicale des cantonniers.

Mais, à cette session, on vota des crédits superflus, inutiles qui atteignent presque la somme suffisante pour améliorer la situation précaire des cantonniers départementaux.

On vota 200.000 francs de subvention en faveur des entrepreneurs d'autobus, alors que si on avait procédé à l'adjudication, on aurait pu économiser 100.000 francs.

D'autre part, on vota l'achat d'une automobile préfet-électorale, 25.000 francs et l'augmentation de diverses indemnités qui, à notre avis, sont exagérées.

Si l'on ajoute les 30.000 francs du bateau acheté à MM. Dubernet et Païta, — bateau qui n'a jamais navigué, qui ne naviguera pas de sitôt, et qui, dans tous les cas, ne rendra aucun service qu'on en attendait pendant la guerre, alors que tous les moyens de transport par voie ferrée, par route, étaient impossibles, — on arrive à un joli total, presque à la somme suffisante pour faire droit aux desiderata légitimes, justifiés des cantonniers départementaux.

Ne semble-t-il pas juste à tout le monde que ces braves gens aient droit de priorité ? Ne semble-t-il pas anormal que les intérêts de toute une corporation qui assure un important, un utile service public soient pris en considération ? Du moment que l'on trouve de l'argent pour faire des largesses, ne doit-on en trouver pour rémunérer les services d'agents qui ont besoin de manger, d'assurer l'entretien de leur famille ?

Cantonniers nationaux, cantonniers départementaux ont même travail, mêmes besoins, mêmes frais. Pourquoi n'auraient-ils pas une même situation pécuniaire ?

Il n'y a pas d'argent disponible au budget pour eux ? Eh bien, mais que l'on réalise des économies sur les sommes largement accordées à des profiteurs.

Les cantonniers départementaux demandent à être traités comme le sont tous les fonctionnaires départementaux. Ils ont raison.

L. B.

Deux enquêtes !

On nous communique le fillet suivant qui a publié notre confrère de la rue du Château-du-Roi, au sujet des autobus :

« Une enquête départementale sur les autobus vient d'avoir lieu. Gageons qu'elle n'aboutira pas à une majorité pour la suppression des précieux services. »

En effet, comme nous l'annoncions

dans notre numéro de dimanche dernier, l'Administration a fait une enquête auprès des maires des communes desservies par les autobus.

La réponse des maires a été celle que nous avons faite, ici même, dès le lendemain de l'organisation du service des autobus : « Il y a longtemps que nos populations déshéritées au point de vue des transports, attendaient la création de tramways, de courriers. Pendant la guerre, on avait oublié totalement ces populations qui ne purent même pas profiter, durant 3 ans, de la moindre patache, faute d'avoine pour nourrir les chevaux. La création des autobus est excellente, bien que le prix des collets soit outrageusement exagéré. »

Mais si l'enquête n'aboutit pas à une majorité pour la suppression des précieux services « rendus par les autobus », une enquête ainsi formulée aurait dû être faite : « Admettez-vous qu'on paie 200.000 fr. de subvention aux entrepreneurs d'autobus, alors que d'autres entrepreneurs que l'on n'a pas voulu appeler, consulter, offraient de faire le même service pour 100.000 fr. ? »

Cette enquête, que nous avons faite en majeure partie, a donné ces résultats : « Il y a longtemps que le public est pillé, tondu. Il est pénible de voir que pour changer, c'est toujours la même chose. Ce sont toujours les mêmes qui tirent la couverture à eux ; ce sont les mêmes profiteurs qui s'enrichissent aux dépens du public. Nous protestons contre cette exagération d'indemnité. Nous protestons contre cet odieux abus qui a permis à deux ou trois entrepreneurs, à quelques autres personnes peut-être, de s'emparer des poches. On aurait dû faire appel à la concurrence, car on aurait économisé 100.000 fr. Dans tous les cas, ces 100.000 fr. auraient permis de parer à d'autres besoins intéressant la collectivité. »

Voilà les résultats de cette enquête. Les autobus, c'est très bien tout le monde les souhaitait, les attendait. Mais tout le monde — sauf quelques 7 ou 8 intéressés — désirait qu'ils fussent créés le meilleur marché possible. Sauf quelques intéressés, bien entendu, 100.000 fr. par an, il y a de quoi organiser des dîners, des bals en l'honneur des amis très chers.

Mais c'est le public qui paie les vins et les violons.

L. B.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 20^e dont les noms suivent :

Andrieu Louis, soldat à la 22^e compagnie du 20^e rég. d'infanterie : a été tué, le 17 avril 1917, en se portant courageusement en avant pour prendre des positions ennemies fortement organisées. A été cité.

Bertrand Raoul-Marius, sergent-major à la 20^e compagnie du 20^e rég. d'infanterie : ayant reçu le commandement d'une section dont le chef avait été blessé, a conduit son unité, sous les balles, à l'endroit qui lui avait été assigné ; a maintenu sa section sous un feu des plus meurtriers et a été tué au cours de l'action, un fusil à la main. A été cité.

Conspirateur et ami de Gambetta SOUVENIRS

Il y avait à Rome, à l'époque Néronienne, un philosophe, du nom de Thraséas, stoïcien austère, jouissant d'une renommée de vertu sans égale. Peu lui importait le monde et les splendeurs de la cour, il n'avait qu'une ambition, un seul but : le bien, le droit, la justice, bref : la vertu. Cette attitude finit par inquiéter le tyran. Le vice n'aime pas la vertu : elle lui porte ombrage ou, mieux encore, elle l'éclaire d'une lumière véritable et en découvre toute l'horreur. Pourquoi donc cet homme semblait-il se tenir en marge des honneurs ? Pourquoi se refusait-il à accepter des fonctions publiques ? Pourquoi, enfin, ne voulut-il pas applaudir à la déification de Poppée, favorite de Néron ? N'en courrez jamais la colère d'une femme au pouvoir ! Il fallait l'atteindre. Comment procéda-t-on ?

On lui reprocha ce qu'il ne faisait pas. « Les armées, les provinces, nous dit un historien, lisent les journaux du peuple romain avec un redoublement de curiosité, afin de savoir ce que Thraséas n'a pas fait ». Il se tenait dans l'ombre ; il conspirait ; il fut condamné à mort et dut s'ouvrir les veines.

Il y avait au lycée de Marseille, un professeur qui, depuis 30 ans, y était un fonctionnaire modèle, secrétaire-général de la Société de Géographie du Sud-Est, — notre compatriote Paul Armand, ancien élève de notre lycée et condisciple de Gambetta. C'étaient deux vrais amis, Gambetta allait-il à Marseille, Armand, vieux célibataire, le recevait en caducien ; Armand faisait-il une fugue à Paris, il était l'hôte de son camarade de lycée. Un jour qu'ils devaient ensemble sur les événements présents ou passés, le président du Conseil lui dit : Voyons ! tu ne me demandes jamais rien ; tu es le seul à qui je n'ai rien accordé. Que veux-tu ? une préfecture de 1^{re} classe, une trésorerie, attaché d'ambassade au Levant ; là tu seras dans un élément comme historien et géographe ? « *Pau vobis* ; lui répond, Paul Armand ! Laisse-moi à mes travaux, ça suffit à mon ambition et à mon bonheur. Mais ! une idée ! J'ai 30 et quelques années de service, je serais curieux de parcourir mon dossier. Quelles sont mes notes professionnelles et politiques, bien que je ne me sois jamais mêlé de rien ». Une heure après, le document était envoyé à Gambetta qui le remettait à son ami ! Celui-ci part d'un éclat de rire fou, à rendre jaloux un des héros d'Homère : « Paul Armand, fonctionnaire dangereux, n'assiste jamais aux réunions publiques ; à surveiller ». Il vivait seul, il se tenait à l'écart, donc il conspirait, comme Thraséas ! L'histoire est un éternel recommencement.

Paul Armand l'ami « d'un des 4 », l'intime de Gambetta, l'un des fondateurs de la République ! conspirateur ! à surveiller ! Ce serait à se tordre, si ce n'était pas navrant.

Ant. CHERY.

Subsistances

M. Leymergie, officier d'administration de 2^e classe à la 17^e région, passe à la 12^e région.

Conseil de Préfecture

Notre compatriote M. de Ricard est nommé Conseiller de Préfecture du Lot. Nos félicitations.

Enseignement

M. Demons, professeur d'école normale de 4^e classe, chargé de la direction de l'école annexée à l'école normale d'instituteurs de Cahors, est nommé professeur à l'école normale de la Rochelle.

Les nombreux amis que compte M. Demons regretteront son départ. Nous lui adressons nos sympathies.

Contributions indirectes

M. Sers, commis principal à Cahors, est nommé sur place à la 4^e classe de son grade. Félicitations.

Manufactures de l'Etat

M. Monestier, vérificateur de la culture des tabacs à la direction de Cahors, est nommé contrôleur de 2^e classe à la direction de Périgueux. Félicitations.

Nos Docteurs

Nous rappelons que M. le D^r Calvet, décoré de la croix de guerre, vient d'être démobilisé et qu'il ouvre son cabinet, 44, boulevard Gambetta.

A dater de ce jour, il reprend ses visites et ses consultations.

Pour les bouilleurs de crû

De divers côtés on me demande des explications sur la façon dont la question de l'alcool s'est posée ces jours derniers devant le Parlement. La discussion, en effet, a été confuse, à raison même de la complexité des textes qui — soit dit en passant — fut bien moins l'effet du hasard que d'un trop habile artifice. Aussi bien, les quelques indications qui suivent exigeraient une plume plus autorisée que la mienne. Je vais m'efforcer d'être précis.

La Chambre s'est trouvée tout d'abord saisie d'un projet de loi sur le régime de l'alcool, dont le titre premier institue le monopole de l'alcool industriel alors que le second établit la réglementation des eaux-de-vie naturelles.

Ce dernier contenait une menace pour les petits bouilleurs, ses dispositions ne tendant à rien moins qu'à rendre définitive la loi du 30 juin 1916.

Cette loi est connue de tous nos producteurs et sa notoriété est même assez fâcheuse. Il a fallu néanmoins la subir, car elle s'expliquait à cette époque par de sérieuses considérations parfaitement admissibles en temps de guerre, notamment par l'insuffisance numérique du personnel de la régie. Elle consistait à imposer l'atelier public aux récoltants qui ne peuvent distiller 200 litres d'alcool pur. A vrai dire, elle n'eût pas constitué une gêne réelle, si le bon vouloir de certaines directions départementales se fut manifesté dans son application. Quoi qu'il en soit, le Parlement ne l'avait acceptée que sous la condition stipulée sous son article 1^{er}, limitant sa durée à la fin de l'année de la cessation des hostilités.

Or, en dépit de l'engagement pris devant les Chambres, l'Administration supérieure comptait assurer sa pérennité en l'insérant dans le texte du titre II du projet nouveau. Mais la Chambre a disjoint ce titre et n'a consenti à voter que les articles relatifs à l'alcool industriel.

Alors s'est produite la petite manœuvre qui a incliné plusieurs d'entre nous à intervenir. Un autre projet existait en vue de l'institution d'un régime temporaire, dont le but immédiat était de permettre au Ministère des Finances de procéder à l'achat et à la vente des alcools réservés à l'Etat pour ses fabrications de guerre. Il n'intéressait en réalité que l'alcool industriel et restait étranger à la distillation des vins, cidres, marcs, lies et fruits frais.

Mais tout à coup comme par hasard, un article nouveau s'y trouvait introduit, retour du Sénat. C'est ce fameux article 10 contre lequel nous avons protesté avec force et qui proposait jusqu'au 31 décembre 1920 la loi de 1916 pour donner à l'Administration le temps de faire voter, au cours de la prochaine législature, par une Chambre présumée ignorante des ruses subtiles de la Régie, le titre II que nous avons disjoint et par lequel, sous une apparence trompeuse, le régime purement provisoire des ateliers de distillation deviendrait le régime définitif.

L'Officiel des 9 et 10 août montre par quels efforts les députés opposants ont réussi à déjouer la tactique. Nous en avons même profité pour obtenir du Ministère des Finances, des mesures tendant à faciliter la distillation pendant la campagne prochaine, dont la durée fixe les derniers jours de la loi expirante. Et nous sommes heureux du résultat obtenu.

On peut penser ce qu'on voudra du droit des bouilleurs de crû. On peut même le qualifier de privilège. Depuis des années une bataille sans trêve se livre autour de cette « bouillante » et irritante question, qui provoque jadis des pertes de portefeuilles. Beaucoup de doctrinaires — il n'en manque point au Parlement — ont des idées très arrêtées là-dessus et les bouilleurs rencontrent d'irréductibles adversaires.

Mais sans aller au fond du problème — que je n'entends point résoudre ici — et en respectant toutes opinions sur le principe lui-même, on reconnaît qu'il était vraiment inadmissible, la guerre terminée et notre vie économique tendant à reprendre son cours normal, d'établir, au seul désavantage des petits récoltants,

une distinction uniquement fondée sur l'importance de la production. Simple question d'équité et d'élementaire justice !

L. BÉCAYS,
Député du Lot.

Les bouilleurs du Lot apprendront sans regret que le Ministère des Finances a dû, en présence de la résistance, d'ailleurs légitime, opposée par la Chambre, renoncer à soutenir une disposition qui tendait à proroger la loi du 30 juin 1916, dont les effets doivent, comme on le sait, prendre fin le 31 décembre 1919.

De plus, le Ministère a pris l'engagement de prescrire toutes les mesures nécessaires en vue d'assurer jusqu'à cette dernière date une organisation des centres de distillation qui donne cette fois entière satisfaction aux petits bouilleurs.

(Voici d'ailleurs le texte des observations présentées par M. Bécays, député.)

M. le président. La parole est à M. Bécays.

M. Bécays. Auteurs d'un amendement à l'article relatif aux bouilleurs de crû, mon collègue M. de Monzie et moi, acceptons volontiers la modification proposée par la commission et le Gouvernement, mais ce sera dans la pensée que la loi du 30 juin 1916 cessera d'être applicable à partir du 31 décembre prochain, et avec l'assurance que le ministère des finances et la direction générale des contributions indirectes prendront toutes mesures nécessaires pour assurer de façon normale et régulière la création et le fonctionnement des centres de distillation jusqu'à cette date sur laquelle on paraît être d'accord.

Mais dès à présent, j'entends signaler à M. le ministre la situation particulièrement difficile dans laquelle se trouve la région que mon collègue et moi représentons et qui est également celle de tous les départements où les producteurs ne possèdent que des alambics de faible rendement, distillant à peine 10 à 15 litres d'alcool pur par jour.

Depuis la loi de 1916, il est certain que la distillation y est devenue difficile et presque complètement arrêtée par la faute de nos directions locales des contributions indirectes qui ont concu leur rôle au point de vue de l'application de la loi.

Dans le département du Lot — et il n'est pas le seul dans ce cas si j'en juge par les nombreux amendements présentés à l'article 10 du projet sur le régime de l'alcool — l'Administration des contributions indirectes s'est montrée particulièrement rigoureuse. C'est ainsi qu'après n'avoir tout d'abord consenti qu'à accorder un centre de distillation par commune, elle en a encore réduit le nombre à un seul pour 7, 8 ou même 10 communes. Finalement nous sommes arrivés à ce résultat qu'elle ne nous a laissés que soixante-cinq ateliers pour 330 communes, ce qui obligeait les cultivateurs à parcourir des distances considérables pour porter jusqu'au centre le moins éloigné les produits de leur récolte. (Très bien ! très bien !)

M. Eugène Laurent. Il en est ainsi dans beaucoup de départements.

M. Bécays. Notre réclamation présente tout à fait un intérêt général, si j'en crois les approbations qui viennent de se produire.

Cette situation ne saurait être plus longtemps tolérée. Il faut qu'il soit bien entendu, M. le ministre des finances, maintenant que votre personnel est au complet depuis la fin de la guerre, que vous ferez un effort suffisant pour nous permettre de multiplier partout où besoin sera le nombre des centres de distillation. (Très bien ! très bien !)

M. le ministre des finances. C'est entendu.

M. Bécays. Ce n'est que sous cette assurance que nous voterons le texte de l'article 1^{er} modifié par le Gouvernement, sous la réserve de la suppression de l'article 10, ne demandant pas mieux qu'un accord se fasse sur ce point. (Très bien ! très bien !)

M. le Rapporteur. Bien que M. Bécays ne nous propose pas une modification de texte et que ses observations ne portent que sur l'application de la loi, telle qu'elle nous est présentée, la commission considère qu'il est de son devoir d'appuyer les observations de notre collègue et d'en souligner le bien-fondé. Elle invite M. le ministre des finances à donner à son Administration des instructions précises pour que les petits bouilleurs obtiennent, pour effectuer la distillation, toutes les facilités désirables et pour que soit augmenté le nombre des ateliers communaux.

Quant au texte même du projet, la commission propose d'une manière ferme la disjonction de l'article 10 et la modification de l'article 1^{er}, dans les termes qui ont été suggérés tout à l'heure par M. le ministre des finances.

M. le Président. Je mets aux voix l'article 1^{er} avec la modification indiquée le 31 décembre 1919 au lieu de « 31 octobre 1920 » (l'article 1^{er} ainsi modifié, mis aux voix, est adopté.)

M. le Président. Je mets aux voix la disjonction de l'article 10. (La disjonction, mise aux voix, est adoptée.)

LISTE DES Instituteurs et des Normaliens du Lot morts pour la France

MM.
Albet, normalien, 1918 ;
Arnaud, instituteur à Bio, 20 déc. 1914 ;
Astruc, instituteur à St-Hilaire-Lalbenque, 8 septembre 1914 ;
Barry, instituteur à Gourdon, 22 fév. 1915 ;
Bénéchic, inst. à Gagnac, 5 mars 1916 ;
Bergougnoux, instituteur à Reyrevignes, 20 février 1915 ;
Bessières, inst. à Lacabrette, 26 septembre 1914 ;
Bonnac, inst. à Vidaillet, 1^{er} mars 1915 ;
Bouquie, instituteur à Sabadel-Latronquière, 17 février 1915 ;
Bourrel, instituteur à Espère, 9 oct. 1915 ;
Boutonnet, inst. à Mollières, 2 oct. 1915 ;
Bouzou, inst. à Camboulié, 24 déc. 1914 ;
Brunet, ancien instituteur à Quissac ;
Brunies, inst. à Gignac, 5 novembre 1914 ;
Camboni, inst. à St-Jean-Lespinasse, 28 mai 1915 ;
Célié, normalien, 13 avril 1917 ;
Chabrié, normalien, mai 1918 ;
Chapou, instituteur à Montcuq, 4 oct. 1914 ;
Coléda, normalien, 14 mai 1916 ;
Combes, instituteur à Lamothe-Cassel, 29 novembre 1915 ;
Cosse, inst. à Pontarg, 16 fév. 1915 ;
Cossiaux, normalien, 8 juillet 1916 ;
Coudere, inst. en congé, 26 avril 1915 ;
Coudere, inst. à Prouillac, 22 oct. 1916 ;
Coudere Gaston, normalien, disparu ;
Cournot, normalien, 1918 ;
Cournot, inst. au Vigan, 22 août 1914 ;
David, inst. à Promilhames, août 1918 ;
Delfort, inst. à Dégagnac, 16 fév. 1915 ;
Despail, inst. à Figeac, 13 déc. 1918 ;
Dufour, instituteur à Lentillac-Figeac, 30 novembre 1916 ;

Le Charme du Quercy

De toutes les régions de la France, le Lot est une des plus pittoresques et des plus agréables. Le touriste y trouve en un ensemble vraiment rare les proménades les plus variées, les paysages les plus disparates.

Car le Lot, c'est le pays de la pierre et des eaux, des eaux arides, où parmi les îgnes, les avens, les canons, les crevasses, les gouffres, les rivières sautent, plongent dans la terre, cheminent impétueuses pour disparaître, transparentes, éblouies au soleil. C'est aussi le pays des fraîches vallées arcadiennes — N'est-ce pas à Carennac que Fénelon trouva, si l'on en croit la légende, le modèle de l'île de Calypso ! — Et c'est aussi la région des vallées de rudesse et de charme, de sauvagerie et d'idylle aux falaises escarpées et colorées sur lesquelles les soleils bas mettent des impressions que peindre ne réaliserait que difficilement.

Aux curiosités naturelles accumulées dans cette région, les siècles passés ont ajouté leurs monuments : ruines gallo-romaines et décors moyenâgeux, « bourgs » et châteaux de plaisance, gentilhomnières et vieux villages.

Le centre d'excursion par excellence, c'est Cahors, capitale ensommoillée du Quercy et que décorent, comme autant de panaches, ses vieilles tours, sa cathédrale et son pont Valentré.

Autour de la vieille cité, aux creux de toutes les vallées, dans la verdure des prés, dans la beauté du « cru » sur le caillou pierreux, il faut voir cent bourgs de ruine et de beauté.

Pas un village qui ne soit une ruine gaulesque, soit un château, soit une vieille église : Oppidum gaulois de Luzech ; donjons de Cabrerets, de Belave, de Castelnaud, de Brétenoux ; châteaux de plaisance : de Conduché, d'Anglars, de l'Angle, de Montal ; églises fortifiées de Rudelle et de St-Pierre-de-Torac.

Le site le plus pittoresque de la vallée du Lot et, sans contredit, la verdure des prés, dans la beauté du « cru », est la merveille rupestre de St-Cirq-La-Popie.

C'est au sortir d'un tunnel que vous le verrez surgir, agrippé à un escarpement rocheux qui soulève sa haute église et son donjon ruiné et surplombant la plus belle des vallées avec ses falaises rouges et brunes, âpres et menaçantes, déchirées de brèches et creusées de cavernes.

Visitez-le durant un bel orage, ou par une claire aurore d'un mai printanier. Voyez-le plus communément par un soir d'été : quand les vieilles maisons se profilent en silhouettes noires sur les rochers du couchant, quand les eaux charrient les dernières lueurs du crépuscule, c'est un tableau à souhait pour le rêve d'un archéologue ou d'un peintre.

Mais la partie la plus fréquentée du département est le Haut-Quercy qui abonde en curiosités monumentales et naturelles : Ce sont les sources de l'Ouyssse, c'est le moyennageux Rocamadour qui accroche au flanc d'une haute falaise son château et son église vénérée.

Ce sont les grottes de Lacave, tapissées de magnifiques stalactites et stalagmites transparentes et cristallines à 110 mètres sous terre ; les grottes de la Vache, à côté des grottes les plus grandioses du monde est une merveille.

Telle est la couronne des beautés du département du Lot, dont la brève énumération ne peut donner qu'une bien faible idée !

Notre région est visitée chaque année par de nombreux voyageurs ; elle pourrait être fréquentée davantage.

Faute de ressources, une publicité bien comprise n'a pu tant à l'étranger célébrer les merveilles de notre département.

Le tourisme, sachons le bien, est dans l'ordre économique un levier d'une grande puissance.

L'industrie hôtelière n'est pas la seule intéressée.

Toutes les industries régionales, tous les commerces de produits régionaux ont un intérêt majeur à attendre le touriste.

Non seulement le touriste achètera nos produits, mais, comme voyageur bénévole il proclamera partout où il va l'excellence de ses acquisitions et ainsi donnera à notre région les plus vastes débouchés qu'on puisse rêver pour tout ce qu'elle produit.

Le Syndicat d'initiative de Cahors et du Quercy est décidé de mener une active campagne de propagande afin d'amener dans le Lot le plus de touristes possible.

Tous les quercysois écouteront son pressant appel.

En masse ils adhéreront au Syndicat et feront circuler les feuilles d'adhésion d'une Association dont le seul but est d'enrichir le département.

Jacques SOULIÉ,
Secrétaire-Adjoint
du Syndicat d'Initiative.

Prohibit

M. Marcouly, garçon meunier à Saint-Georges, a trouvé mercredi, sur la voie publique, un porte-monnaie qui tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Nos félicitations à notre compatriote pour cet acte de probité.

Offres d'emplois

On demande :

Des ménages d'agriculteurs, domestiques, métayers.

Des ouvriers carriers ou manoeuvres, charretiers et des ouvrières (Usine d'Angély).

Ouvrières pour industrie de l'alimentation (conserves).

Maçons et manoeuvres maçons.

Forgerons, charrons, charpentiers, menuisiers, chauffeurs, conducteurs de machine, charretiers pour les chantiers de la ligne Cahors-Moissac.

Bonnes et femmes de ménage.

S'adresser à l'Office Départemental de Placement à la Préfecture à Cahors (M. Cases, Directeur).

Toutes les opérations de l'Office sont absolument gratuites.

Etat-civil de la ville de Cahors

Du 9 au 16 Août 1919

Naissances

Daillac Louis-Roger, rue du Bousquet, 8.

Dedourge Georges (à la Maternité).

Publications de Mariages

Poujols Victor, employé de commerce à Brive et Mary Lucie, modiste à Brive.

Borri Pierre-Edouard, droguiste et Delcros Joséphine-Marie-Louise, linotypiste à Cahors.

Gras Georges-François, mobilisé au 7^e colonial et Delclaud, Jeanne-Marie-Hélène, s. p., à Cahors.

Le Directeur des Services agricoles,
Président de la Commission de fixation
des prix normaux,
G. JAGUENAUD.

Le Préfet,
Jean GRILLON.

Prix normaux DES Principales denrées alimentaires du 16 au 23 août 1919

Vin rouge ordinaire à emporter, au détail.....	1 50 le litre.
Pommes de terre.....	0 50 le kilog.
Haricots verts, moyens.....	0 85 —
Haricots à écosser.....	0 75 —
Tomates.....	0 20 —
Oignons.....	0 60 —
Citrouilles.....	0 40 —
Viande de bœuf	
Filet.....	12 00 —
Bœuf (sans os).....	9 00 —
1 ^{re} catégorie (sans os).....	8 00 —
2 ^e catégorie (avec os).....	7 00 —
3 ^e catégorie.....	5 00 —
Viande de veau	
1 ^{re} catégorie (sans os).....	10 00 —
—	

Mariages

Blanie Joseph-Charles, Juge de Paix à Lauzès et Marchant Julie-Mathilde, dite Juliette, s. p., à Cahors.

Décès

Alazard Louis, fumiste, 64 ans, boulevard Gambetta, 113. Fournié Paul-Marie, 1 mois, à Bégous. Olivier Euphrasie, veuve Fourgous, 58 ans, rue Sainte-Barbe.

L'APOLLO continuant la série de ses grands Films, donnera aujourd'hui un spectacle de toute beauté :

« LES CONQUÉRANTS »

Grand drame historique; Magnifique mise en scène, et une délicieuse Comédie :

LA MAISON DES MARRAINES, etc. Salle très aérée.

A Vendre

Domaine de LA POUJADE situé sur la commune de Montfaucon-du-Lot, 71 ha., 61 a., 40 ca., ayant appartenu à M. DE CHAUNAC DE LANZAC, comprenant château et dépendances, prés, vignes, terres, bois, pâturages. Prix à débattre. S'adresser à M. POULZALQUES, Rémi expert-géomètre, juge de paix suppléant, à Ginouillac, par Montfaucon (Lot).

Saint-Cirq-Lapopie

La chasse aux sangliers. — Les membres de la Société de chasse Rallye-Négraval, adresse à M. le Préfet, un rapport établissant les résultats obtenus au cours de cette année par les chasseurs de sangliers, du mois d'août 1918 au mois d'août 1919. 62 sangliers ont été abattus : 20 mâles et 42 femelles, dont plusieurs allaient des petits qui ont dû périr, et 5 prêtés à mettre bas au total de 28 marcessans.

En présence de ces résultats, les membres de la Société espèrent que la subvention allouée à la Société leur sera maintenue.

Le Rallye-Négraval, doit acheter, entretenir des chiens spéciaux pour la chasse aux sangliers et ces chiens coûtent cher.

Le système des primes servira certainement à récompenser et à encourager les chasseurs, mais cela ne pourra jamais suffire pour créer et maintenir des Sociétés. Les sangliers sont un danger constant pour l'agriculture; et, de jour en jour, le nombre en augmentera si les membres des Sociétés de chasse cessent, faute de chiens, les battues.

Luzech

Conseil municipal — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche dernier, 10 août, à 16 heures, sous la présidence de M. Desprats, maire.

Étaient présents : MM. Desprats maire, Barryadjoin, Bouquet, Auguste Desprats, Marmie, Méraud, Pougade, Pouzet et Servin.

Le procès-verbal de la séance du 12 juillet est lu et approuvé sans observation.

Le maire expose au Conseil les raisons pour lesquelles il a refusé la permission de voirie à la Société d'éclairage électrique concessionnaire qui projetait d'éclairer les communes voisines. Il lit la correspondance échangée à ce sujet avec le Préfet et le Ministre qui donnent complètement raison au maire. La Société n'a droit ni à permission, ni à concession. Le Conseil approuve la décision de la municipalité.

Le différend qui existe entre la commune et la Société d'électricité sera jugé par le Conseil de préfecture vers la fin du mois d'août courant.

Après échange d'observations, l'assemblée accorde une subvention exceptionnelle de 300 francs à la Société musicale en voie de réorganisation et une subvention exceptionnelle de 400 francs à la Commission des fêtes de septembre.

Le Conseil examine une note de 160 fr. présentée par M. Bessières, fossoyeur, pour inhumation d'un cadavre repêché dans le Lot. Il réduit cette note à 100 fr. et vote les 40 francs qui restent ainsi dits à M. Bessières.

Une pétition des habitants de Lemozy est examinée avec plus grande bienveillance par le Conseil qui charge la Commission des Travaux publics d'étudier et de solutionner rapidement la question de l'eau potable à fournir à ce quartier peu favorisé. Si les dépenses nécessaires à la réparation du tuyau d'adduction rompu par un crue du Lot bien avant la guerre, sont trop élevées on pourra envisager la création d'un puits au centre de l'agglomération.

Une réclamation suggestive, tout à fait prématurée, adressée au Préfet qui n'a pas d'ailleurs à en connaître et qui avait pour but de forcer la décision du Conseil municipal, est jointe au dossier du monument à élever aux morts de la grande guerre. La

Commission spéciale chargée de l'édition de ce monument pourra y donner suite si elle le juge nécessaire.

Avec une grande compétence, le maire expose avec beaucoup de clarté et de précision l'économie des projets d'importants travaux à effectuer d'urgence dans la commune.

Le Conseil approuve à l'unanimité et décide : 1° de poursuivre l'expérimentation du pré de l'usine pour l'établissement d'un vaste champ de foire; 2° d'accepter, moyennant la somme de 8.000 francs, la cession par la Commission de l'hospice de l'immeuble sis sur le quai; 3° de faire construire trois salles de classe pour les filles sur l'emplacement précité après avoir rasé les vieux bâtiments, élargi les rues adjacentes et établi une place publique sur le jardin situé à l'ouest des immeubles; 4° de réparer immédiatement, d'après un programme fort bien établi, les chemins ruraux et vicinaux; 5° de céder au Syndicat d'initiative, pour la construction d'un hôtel de tourisme, le bénéfice d'une promesse de vente consentie à la commune pour un immeuble sis route de Caix.

Le maire remercie vivement ses collaborateurs de leur unanimité et lève la séance à 19 heures.

Saint-Cyprien

Citation posthume. — Le Maréchal de France, Commandant en chef les armées françaises de l'Est, cite à l'ordre l'arméiste M. Tulle Enselme-Gaston, sous-lieutenant au 100^e rég. d'infanterie; a conduit brillamment sa section à l'assaut des tranchées ennemies, le 25 septembre 1915. Blessé très grièvement le lendemain dans la tranchée qu'il occupait, décédé des suites de sa blessure le 26 septembre 1915.

Figeac

Association Amicale des Combattants. — Une réunion générale des membres de l'Association aura lieu aujourd'hui dimanche à 2 heures du soir, salle de la Mairie. D'importantes décisions étant à l'ordre du jour la présence de tous les membres est absolument indispensable. Les nouvelles adhésions seront reçues. Pharmacies. — Le service sera assuré aujourd'hui 27 août par la pharmacie Delmas.

Variétés

Mœurs Quercynaises

Lo Boto

De rutilantes affiches éclairaboussaient, au commencement du mois d'août, les murs des monuments publics pour annoncer la traditionnelle « boto » de Comblolère.

« PAR PERMISSION DE M. LE MAIRE » « Fête patronale de la Saint-Dominique » Suivait un programme d'alléchantes attractions.

Dans la fièvre des préparatifs, le grand jour arrivait. Dès l'aube, les salves d'artillerie répétaient l'allégresse générale aux échos d'alentours. Comme prélude, un vapoureux carillon et Garrigou, le sonneur, lançait ses quatre cloches au vent.

Surchargé de voyageurs juchés sur l'impériale, l'ombibus de la gare descendait la rue principale. Une grappe humaine de bruyants caduciers dévalait sous les cailloux de l'antique patache, accrochant les girandoles tendues aux vertes guirlandes.

Entourée de la foule des badauds, le père Heng reconnu et ovationné, mettait pied à terre avec ses fidèles musiciens, devant l'hôtel Albassard. Sur deux files, cuivres, clarinette et batterie, précédés des conscripts, la poitrine barrée d'une large écharpe d'un rouge écarlate, toute la fanfare s'ébranlait à Azim boum boum, une, deux.

Aux accents de la Marseillaise, le cortège défilait débattant de joyeux clameurs. D'accortes cuisinières en tablier blanc se pressaient sur les seuils; avec des gestes d'une convulsive gaieté, les gamins couraient au-devant, gonflant leurs joues et s'ingérant l'expressive mimique du trombone.

L'interminable distribution des bouquets commençait. L'orchestre donnait des aubades; c'étaient des airs patriotiques pour les autorités et les fonctionnaires, une valse languoureuse pour la jeune dame du pharmacien et des figures de quadrille pour les indifférents. Les conscripts offraient les pétales de papier multicolores, délicatement froissés et piqués de clinquant, les « tourtes » de marseppain panachées de lettres en sucre d'orge ou se détachaient de prétentieuses dédicaces de comice agricole.

Aux diverses entrées du bourg, sous des arcs de verdure et de drapeaux, la foule des invités débouchait. La veste sur l'épaule, le plastron en chemise empestée, les hommes prenaient les devants... à cause de l'apérif. Accrochés aux basques de leurs vêtements, les montards, en cololite et brassière, se faisaient travailler. De jeunes paysannes, aux chapeaux fulgurants, à la taille légèrement gourde, relevaient leur robe, laissant dépasser le blanc jupon de cérémonie, soigneusement tuyauté. Des

vieux traînaient péniblement leur démarque bancal... C'étaient les indésirables attirés par l'obsession d'agréables mais lointains souvenirs. Toute la gent qu'éteuse aux infirmités parfois simulées, tous les malheureux éclopsés consacrés au saint de la paroisse, débâtaient sur les routes poudreuses, débouchaient sous le porche de l'église, les uns en quête d'abandonnés amonés, les autres accomplissant leur pèlerinage annuel au reliquaire de Saint-Dominique.

À la sortie de la grand'messe, une exubérante effluence descendait vers la place publique. Sous les ormeaux séculaires, les papillonnantes toilettes d'élegantesses citadines s'élevaient en sensible contraste au milieu des modes locales. Des déracinés en vacances, employés ou fonctionnaires, exhibaient des jaquettes aux parements parfois élimés, tandis que sur de bedonnières poitrines s'élevaient les doubles chaînes en or de riches courtiers bordelais forçant l'admiration et la confiance des viticulteurs.

Les éclats de la fanfare dominaient la verbosité rumeur cependant qu'un soleil de plomb rendait la température accablante et rappelait aux estomacs étiés l'heure des plantureuses agapes.

Et quel menu ! Chez les terriens, c'était le substantiel repas où la tradition exigeait un demi-kilo de bouilli tremblant par convive. Chez les bourgeois, la carpe du Lot apportée sur une jonchée de lanier ou bien « la libre en cabeçal » pourchassée avant l'ouverture par les braconniers de Pallade; « Lapin de choux » glissant ironiquement la maîtresse de céans, au brigadier de gendarmerie médisé par la bonne chère.

Et quels vins généraux ! Les crus pétilants de « Filières » se mêlaient aux arômes de « Canto perdit ». Avec quel légitime orgueil notre hôte faisait les honneurs de sa « marque ». Car, les vieux Cahors avaient une marque d'origine. L'échanson versait dans les verres de cristal les 81 des Pichés, les 69 des Gigoutous avec autant de vénération que s'il s'agissait du Pomard ou du St-Émilion !

Au dessert, la rumeur remontait de la rue. Dans cet éblouissant après-midi d'août surchauffé par l'ambiance chaleur, les ballons de baudruche gémissaient leurs notes suraiguës. Sous les tentes de la mairie, le carrousel argonautes relevait ses toiles et, au rythme nasillard de l'orgue, la troupe disparate des animaux se gondolait sous les irradiations des scintillantes verroteries. Les forains décollaient leurs bannes; c'étaient des étales de porcelaines et de cristaux, des sphères miroitantes, des piles de vaisselle savamment équilibrées dans les folies des mouvements giratoires, sans compter l'annexe « barloquette » aussi coruée que les « Petits chevaux » des stations balnéaires.

La fanfare descendait la rue au son d'une obsédante marche, suivie par la multitude que surexcitaient maintes rades et les effluves d'une journée orageuse.

Sur la « gabare », amarrée au milieu du Lot, enguirlandée de verdure et de drapeaux aux couleurs franco-russes, le mat de beaupré fortement suifié, s'inclinait. Au tillac, se détachaient en lettres peintes au coaltar, « La Marie », et, sur le pont, les silhouettes des nageurs aux caleçons multicolores.

D'un galop sautillant, l'orchestre provoquait les acrobates qui s'élançaient sur l'étréno passe-vue, couraient droit devant eux, zigzaguant, perdaient l'équilibre et, les bras battant le vide, rebombaient en saut périlleux dans l'onde rejaillissante.

Le public amusé applaudissait frénétiquement les contorsions les plus droles et ovationnait le vainqueur qui parvenait à décrocher d'inconscientes volatiles à demi-déplumées. Après l'assaut du tonneau et autres jeux aquatiques, la foule, grouillante et gesticulante, remontait l'étroite rue en rangs serrés. Les uns plaçaient dans des caniveaux à odeur d'édoule, les autres bravaient de frustes dessous braillaient derrière la musique; « Egorger nos fils et nos campagnons (sic) ». Le tout fortement cadencé par l'exultante grosse caisse qui criait : « Fen de brut ».

La cohue débouchait sur la place au milieu d'un nuage de poussière ensoleillée et d'un aveuglant quadrille de moucheronnés. La cloche du carrousel mêlait ses intiments enflammés aux raucages accents de l'orgue, qui répétait, pour la centième fois, la folichonne musique du « Petit canotier » ou de la « Valse des Roses ». L'orchestre juché sur un tréteau de fortune ouvrait le bal au son d'une bourrée effroyablement soléale par de frustes regards. Les amateurs de sonnettes curieuses défilèrent devant les barriques foraines. Des paysans, au dos voilé, à demi repliés, les mains plaquées sur les cuisses, collaient leur nez et soufflaient des buées sur les lentilles du diorama, contemplant les scènes célèbres : Jack l'Éventreur, l'Escadre franco-russe à Cronstadt, la Bombe de Ravachol... Les anciens prix de tir du régiment cassaient des pipes avec d'innoffensives Flobert.

Avec des balles d'étoiles, de jeunes cavaliers descendant de grotesques figurines où le hasard avait placé l'éclectisme au blanc rabat entre un biffin et une ardente boniche au regard expressif.

« Et elle le regardait pendant ce temps-là. Elle l'étudiait. Elle le cataloguait. Moi, j'étais à sa gauche, près du fauteuil, et joliment plus émue qu'aux Tuileries, et je le regardais, lui aussi, et je le trouvais stupéfiant et charmant.

« Il n'était pas embarrassé, pas gauche, pas godiche; il était ému, et ce qui me parut très bien et très fort, de tout ce qui était dans le salon, il ne considérait que maman. Il la laissait, avec déférence, s'agiter. Il attendait, sans impatience, qu'il pût dire ce qu'il voulait dire. Il restait debout; et ce fut très simple. Moi, je n'avais eu le temps de rien expliquer. Il se chargea des éclaircissements.

« Madame, dit-il, j'aurais dû vous parler avant-hier; j'aurais dû vous dire que j'ai fait ma déclaration à Mademoiselle Evelyne.

« Elle a pris son air étonné. — heureux, au fond, pauvre maman, très heureux, — un air qu'elle avait vu prendre à Bartet, dans les comédies.

« — Quelle sorte de déclaration, Monsieur ?

« — J'étais si près d'elle, je me suis penchée, je l'ai embrassée là où commencent ses cheveux blancs, et j'ai dit :

« — D'amour, maman.

« — Et, un peu bas :

« — Ça s'est très bien passé... Aux Tuileries... Il est très comme il faut... Recevez-le bien.

« Lui, ne disait plus rien. Elle l'a considéré peut-être une demi-minute. Elle est sensible, impressionnable !

Cela durait ainsi jusqu'à l'approche de la nuit. Le tiède crépuscule enveloppait le village, la rue devenait déserte; quelques bruits de vaisselle, des chants avinés, s'échappaient des fenêtres largement ouvertes.

Soudain, l'assourdissant éclat d'une bombe secouait violemment sur leurs chaises la nervosité des femmes. Le feu d'artifice s'annonçait sous une pluie de fusées crachant d'éblouissantes constellations.

Sur « La Marie », brillamment illuminée, tonait la Chorale de Comblolère. Le ténor local roucoulait le solo de la « douce cantilène » de « Ribos del Lot » et le refrain repris en chœur, agonisait sur un point d'orgue que l'écho de la falaise abrupte modulait dans un largo de « ségairo ».

De la rivière, figée dans une immobilité apparente, montait une exquise fraîcheur, subtilement troublée par les émanations marécageuses des basses eaux. Sur la rive opposée, de mystérieuses lueurs couraient dans la nuit ténébreuse et embrasèrent à coup de cascades d'étoiles glissantes, les garbes lumineuses dans les profondeurs de l'onde. Au dernier plan, le parc du château s'incendiait de feux multicolores et, dans ce féérique décor, s'embranchait le buste casqué de la République salué par les rugissements des pétards.

Le spectacle devenait solennel. Quelques grincoux sifflaient « La Marianne », mais les braves couraient ces inopportunes manifestations.

La retraite aux flambeaux, précédée de torches fumantes se dirigeait vers le bal champêtre. Sous des arceaux de verdure solennels à giorno, les danses reprenaient avec plus d'entrain. Au rythme enchanter d'une valse, des couples tendrement enlacés, la taille inféchie, marquaient le pas ou stationnaient dans les pénombres; indifférents aux curieuses ocellades, des visages se rapprochaient et dans un furtif baiser, s'échangeaient des promesses...

Des flirts rustiques se poursuivaient dans des avenues sombres. Après avoir fourru maints chevaux de bois, de jeunes jouvenceaux dépassaient audacieusement les dernières maisons du bourg, fuyant les vallonnées lueurs des lanternes. Assis sur les rebords des talus, serrés l'un contre l'autre, n'ayant pour muet témoin que « la Croix de la Mission », ils restaient interdits, sans paroles, méditatifs, sous l'empire d'une douce émotion.

Dans le silence de la nuit, troublé par le coassement des grenouilles, tout le chœur monotone montait des berges du Lot, l'écho de l'orchestre arrivait affaibli jusqu'à eux. Leur rêverie n'était troublée que par les tonitrueuses entrées du trombone, « lous adissias » les rendez-vous aux fêtes voisines et les départs des invités.

Les jardinières grinçantes à la goule du « mécanicien », lancèrent sur la route leurs assourdissants cahots. D'étriques haridelles fuyaient sous l'orage de coups que leur prodiguaient des conducteurs fortement emméchés.

Après minuit, les derniers lampions s'éteignaient par l'embrasement général de leur fragile monture. Les noctambules se précipitaient dans les cafés où giguaient sur le billard, les troismièmes étoilées des beuglants caduciers. A l'hôtel Albassard de plantureuses filles de fermes servaient d'orgies réveillons.

Un vitrail ajouré du sanctuaire de la vieille église, un rayon de lune éclairait St-Dominique, indulgent contemplateur de cette vision de gâté un peu lourde, mais curieusement naïve...

Ernest LAFON.

Le traité et l'Amérique

De Washington : La Constitution exige, pour que le traité de paix soit ratifié, le vote favorable du tiers de la totalité des sénateurs; soit, actuellement, 64 voix. Les démocrates comptent sur 44 voix, les démocrates républicains qui feront des réserves mais veulent une prompt ratification sont 20 et espèrent être une trentaine.

Perse et Angleterre

De Londres : Une note officieuse annonce que l'accord est conclu entre la Perse et la Grande-Bretagne. Après neuf mois de négociations, cet accord met un terme aux intrigues et aux jalousies des différentes puissances qui semblaient la désorganisation dans le pays.

Le Shah est parti pour l'Angleterre. On peut considérer ce fait comme la preuve de ses bonnes intentions.

Le « Goliath »

On n'a pas encore de nouvelles de l'aérobus « Goliath » qui a quitté Mogador, hier à 3 h. 55 pour Dakar.

En Espagne

De Madrid : Le Conseil de Cabinet a examiné la question de l'amnistie dans le sens le plus large. (Il s'agit sans doute des événements du Maroc). Le Conseil décida l'achat d'aéroplanes étrangers et donna au Commissaire du Maroc, les attributions d'un inspecteur général.

En Hongrie

De Vienne : Le nouveau cabinet est définitivement constitué, une dépêche de dernière heure, de Budapest, en donne la composition :

Président du Conseil, Friedrich ; Affaires Étrangères, Martin Lovascy ; Intérieur, Baron Peremyi ; Guerre, général Schmetzer ; Finances, Johann Grun ; Justice, Georges Balogy ; Agriculture, Stephan Szabe ; Enseignement, Karl Husar ; Salubrité publique, Czibely.

Le président du Conseil Friedrich assume provisoirement les charges du ministère du Commerce.

« La constitution du Cabinet Magyar ne dit rien sur ce que le hochophile Friedrich reste à la tête de la combinaison. C'est une attention délicate pour l'Entente, sans doute !... »

Conseil Hebdomadaire

A toutes les personnes atteintes d'asthme, de catarrhe, d'oppression, de toux grasse et opiniâtre (suites de bronchites) nous conseillons la Poudre Louis Legras. Elle calme toujours instantanément l'oppression, les crises d'asthme, la suffocation et l'essoufflement des emphysemateux. Le soulagement est obtenu en moins d'une minute et la guérison vient progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 80 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

ON ACHÈTERAIT

Aux environs de Cahors, vignes avec arbres fruitiers et maisonnette, contenance un hectare environ. Donner détail et prix au bureau du journal.

On demande

fémmes 30 à 45 ans pour restaurant S'adresser : DEVIERS, Restaurant Toulousain, Place St-Maurice, CAHORS.

A VENDRE

Planches Noyers, Peupliers et Platanes. Très secs. S'adresser à M. CONTIVAL, à Arcambal (Lot).

LUTTEZ CONTRE LA VIE CHÈRE

en achetant les articles d'occasion à solder EN PROVENANCE DIRECTE

des Stocks de l'Intendance Américaine en France, disponibles livrables sur wagon gare départ, près Paris, payables en banque sur récépissé d'expédition et avec 10 0/0 d'arrhes à la commande. On livre au détail par 1 pièce.

Ces Marchandises sont pour la plus grande partie à l'état de neuf ou légèrement usagées, bien que parfois tachées, maculées ou souillées de boue ou d'eau. Elles peuvent faire un long et excellent usage, après lavage. La qualité des tissus est parfaite.

5.000 paires GANTS en cuir ou caoutchouc fourrés... la paire 25 » 150.000 pièces COUVERTURES laine kaki, 1 m. 75 x 2 m. 20... la pièce 35 » 100.000 — CAPOTES drap kaki, pour faire par-dessus ou manteaux... 25 » 50.000 — VESTES drap kaki, légèrement usagées... 30 » 50.000 — GILLOTES tissu kaki ou drap, Pantalons drap kaki, légèrement usagés... 20 » 50.000 — VESTES cuir doublées drap sans manches, très chaudes... 30 » 15.000 — CALEÇONS, façon jersey, laine et coton, état neuf... 13 50 10.000 — CALEÇONS légers en toile coton, peu usagés... 7 50 50.000 — CHEMISES courtes usagées, excellent tissu flanelle kaki... 6 » 50.000 — JERSEYS manches longues, usagés... 9 50 50.000 — Les mêmes, état neuf... 9 50 50.000 — PAILLASSES, tissu coton extra, usagées, peuvent fournir 6 serviettes, essuie-mains ou torchons de 0,65/0,85 (grandeur double largeur 0,85/1,95) ... 12 » 15.000 — PARDESUS caoutchouc imperméables, kaki, état neuf... 30 » Les mêmes usagés... 25 »

VÊTEMENTS DE TRAVAIL, usagés, jamais lavés : 10.000 — COMBINAISONS kaki ou bleu, à nettoyer... 15 » 5.000 — PANTALONS toile kaki ou bleu... 8 » 5.000 — VESTES toile kaki ou bleu... 8 »

Négociants, soucieux de vos intérêts, venez mardi 19 août à l'Hôtel des Ambassadeurs, à Cahors, voir la collection complète, vous rendrez ainsi service à votre clientèle et à votre bourse.

Edouard JOUCLAS, Commissionnaire en marchandises, 108, Boulevard Jourdan, PARIS.

LE MARIAGE DE MADEMOISELLE GIMEL

Dactylographe Par RENÉ BAZIN De l'Académie Française

II LE CAHIER

« — Mes compliments : elle est tout à fait chic votre bonne amie, mon lieutenant.

« — Dites ma fiancée, Jean-Jules Plot.

« Et, se détournant, il m'a regardée. Ah ! les beaux yeux francs, où il y avait de l'amour pour toute une vie et même pour deux ! La pluie tombait moins fort ; j'ai fait signe :

« — Si nous sortions ?

« Il a ouvert son parapluie ; je me suis mise tout près de mon « fiancé » ; il était si content que je l'aurais amené à droite à gauche, n'importe où.

« — Je vous aime, Mademoiselle Evelyne. Nous descendions la rampe du jardin, nous passions à côté du bassin, près du vieux père Nil, tout écaré sous l'avalanche de ses enfants ; nous franchissions la grille.

« — Mademoiselle Evelyne je vous... Au fait où allons-nous ? demandait-il.

« — Voir maman ; il est temps de la prévenir, après trois rendez-vous !

« — Je ne sais s'il avait bien compris, car, des Tuileries jusqu'à la rue Saint-Honoré, il ne s'occupa que de moi, et ne me parla pas d'elle.

« — Je n'ai jamais monté plus lentement l'escalier de notre maison. Ah ! que j'avais raison ! Le bonheur, c'est de la joie qui croît qu'elle va durer. Le mien n'était pas tout à fait complet, il tremblait un peu. Qu'allait dire maman ? Mais je la savais faire pour moi. M. Morand dans la première marche, avait pris mon bras et l'avais posé sur le sien.

« — Il n'y a que quatre étages ? disait-il. Quel dommage ! J'appréciais, en ce moment, une maison américaine.

« — Je pensais de même. Il faisait jour encore, dans la grande cage blanche. Personne ne troublait l'atmosphère. Quand nous nous trouvâmes en haut, nous eûmes ensemble le même battement de cœur, le même recul devant le bouton de cuivre de la sonnette. Derrière la porte, quelle parole allait être dite ? Quelle destinée nous guettait ? J'avancai la main, très lentement. M. Morand vit le geste, et peut-être pour retarder le moment où nous serions trois, il prit ma main et la porta à ses lèvres, et je sentis celles-ci qui priaient sur mes doigts et qui disaient :

« — Pas encore.

« Cela dura un peu. Je crois que j'aurais laissé durer la prière si je n'avais entendu le pas de maman. Elle venait, probablement, pour se

pencher sur la rampe. Ce fut M. Morand qui sonna. Puis, il s'effaça. Et maman vint ouvrir, précipitamment, joyeusement, comme chaque soir.

« Elle m'aperçut d'abord ; je vis commencer le sourire qui m'accueillait et qui m'appartient ; mais, tout de suite, il cessa. Maman venait de découvrir, en arrière, ce jeune homme ; ses yeux myopes firent effort, elle plissa les paupières, elle se demanda :

« — Est-ce que je le connais ?

« Elle fut son petit mouvement de tête qui précède le bonjour. Mais non, elle ne connaissait pas ce Monsieur. C'était un étranger. Elle ne comprenait plus ; elle pensa qu'elle avait encore son tablier de popeline noire, et je vis se reculer dans l'ombre du couloir sa pauvre figure troublée, froide, pincée, tandis que je m'avancais, et que je disais tout bas :

« — Maman, je vais vous expliquer. Ne craignez rien. Allons dans le salon.

« Son premier geste, en entrant dans le salon, c'est-à-dire dans sa chambre, fut de jeter, sous la machine à coudre, le tablier surplis. Alors, elle parut se remettre. Elle leva la tête et de la lampe.

« — Entrez donc, Monsieur ; qu'est-ce qu'il y a ? Je ne m'attendais pas à une visite. Si tu fermais la fenêtre, Evelyne ?

« — Quand elle fut assise, à contre-jour, quand la fenêtre fut fermée, maman avait déjà repris son air très sûr, son air parisien.

« — Mais asseyez-vous donc, Monsieur.

« Et elle le regardait pendant ce temps-là. Elle l'étudiait. Elle le cataloguait. Moi, j'étais à sa gauche, près du fauteuil, et joliment plus émue qu'aux Tuileries, et je le regardais, lui aussi, et je le trouvais stupéfiant et charmant.

« Il n'était pas embarrassé, pas gauche, pas godiche; il était ému, et ce qui me parut très bien et très fort, de tout ce qui était dans le salon, il ne considérait que maman. Il la laissait, avec déférence, s'agiter. Il attendait, sans impatience, qu'il pût dire ce qu'il voulait dire. Il restait debout; et ce fut très simple. Moi, je n'avais eu le temps de rien expliquer. Il se chargea des éclaircissements.

« Madame, dit-il, j'aurais dû vous parler avant-hier; j'aurais dû vous dire que j'ai fait ma déclaration à Mademoiselle Evelyne.

« Elle a pris son air étonné. — heureux, au fond, pauvre maman, très heureux, — un air qu'elle avait vu prendre à Bartet, dans les comédies.

« — Quelle sorte de déclaration, Monsieur ?

« — J'étais si près d'elle, je me suis penchée, je l'ai embrassée là où commencent ses cheveux blancs, et j'ai dit :

« — D'amour, maman.

« — Et, un

HORAIRE DES AUTOBUS

Ligne de Castelnaud-Cahors	
Entrepreneur : M. Artigatas, 103, bd Gambetta	
Castelnaud (départ.)	7 h.
Vitarelles	7 h. 15
Malemousque	7 h. 25
Boyer	7 h. 30
Pern	7 h. 40
L'Hospitalet	7 h. 50
Sept-Ponts	8 h. 10
Cahors (bureau) arrivée	8 h. 30
Cahors (bureau) départ	17 h.
Sept-Ponts	17 h. 20
L'Hospitalet	17 h. 40
Pern	17 h. 50
Boyer	18 h.
Malemousque	18 h. 10
Vitarelles	18 h. 20
Castelnaud (arrivée)	18 h. 30

Ligne de Montcuq-Cahors	
Montcuq (départ.)	7 h.
St-Dauphins	7 h. 15
Bagat	7 h. 25
St-Pantaléon	7 h. 35
St-Martial	7 h. 45
Villesèque	7 h. 50
Cluzel	8 h. 10
Trespoux	8 h. 10
Sept-Ponts	8 h. 20
Cahors (bureau) arrivée	8 h. 30
Cahors (bureau) départ	17 h.
Sept-Ponts	17 h. 10
Trespoux	17 h. 20
Cluzel	17 h. 30
Villesèque	17 h. 35
St-Martial	17 h. 45
St-Pantaléon	17 h. 55
Bagat	18 h. 05
St-Dauphins	18 h. 15
Montcuq (arrivée)	18 h. 30

Ligne Gourdon-Cahors	
par Salviac, Cazals, Frayssinet-le-Gélat, etc.	
Entrepreneur : M. Fauge	
Gourdon (gare) départ	6 h. 30
Salviac	7 h. 15
Cazals	7 h. 45
Frayssinet-le-Gélat	8 h. 15
Rostassac	9 h. 15
Espère	9 h. 45
Cahors (arrivée)	10 h. 20
Cahors (départ.)	16 h. 40
Espère	17 h. 15
Rostassac	18 h.
Frayssinet-le-Gélat	18 h. 40
Cazals	19 h. 15
Salviac	19 h. 45
Gourdon (gare) arrivée	20 h. 30

Ligne de Gourdon-Cahors	
par Labastide-Murat	
Entrepreneur : M. Bénestède, bd Gambetta	
Gourdon (gare) départ	6 h. 15
Gourdon (bureau)	6 h. 20
Concorès	7 h. 05
St-Germain	7 h. 20
St-Chamard	7 h. 40
Frayssinet	7 h. 55
Montfaucon	8 h. 30
Labastide-Murat	8 h. 30
Soulomès	9 h. 15
St-Cernin	9 h. 30
Laurès	9 h. 50
Vers	10 h. 30
Cahors (arrivée)	11 h. 10
Cahors (bureau) départ	16 h.
Vers	16 h. 40
Laurès	17 h. 30
St-Cernin	17 h. 55
Soulomès	18 h. 25
Labastide-Murat (arrivée)	19 h.
(départ.)	19 h. 15
Montfaucon	19 h. 35
Frayssinet	20 h. 05
St-Chamard	20 h. 20
St-Germain	20 h. 40
Concorès	20 h. 55
Gourdon (bureau) arrivée	21 h. 35
(gare)	21 h. 40

Ligne de Figeac à Conduché	
par St-Sulpice et Marcilhac	
Entrepreneur : M. Larroque, à Figeac	
Figeac (départ.)	16 h.
Conduché (arrivée pour le train qui va sur Cahors) vers	19 h.
Conduché (départ après le train venant de Cahors) vers	9 h.
Figeac (arrivée) vers	12 h.

Ligne St-Céré-Figeac	
par Lacapelle et le Bourg	
St-Céré (départ.)	7 h.
Figeac (arrivée)	10 h.
Figeac (départ.)	16 h. 30
St-Céré (arrivée)	19 h.

Ligne Bagnac-Saint-Céré	
par Sousceyrac	
Entrepreneur : M. Descaignes, Louis, de Latronquière	
Latronquière (départ.)	6 h.
Bagnac (arrivée)	7 h. 20
(départ.)	9 h.
Latronquière	10 h. 10
Sousceyrac	10 h. 40
Saint-Céré (arrivée)	12 h.
Saint-Céré (départ.)	16 h. 20
Sousceyrac	17 h.
Latronquière (arrivée)	17 h. 40

Départ de l'autobus Latronquière-Figeac à 18 heures.
L'autobus Bagnac-St-Céré reste à Latronquière pour repartir le lendemain matin.

Ligne de Figeac à Latronquière	
par Cardaillac	
Figeac (départ.)	7 h. 30
Latronquière (arrivée)	10 h.
Latronquière (départ.)	18 h.
Figeac (arrivée)	20 h. 15

Petites recettes pratiques

Erdut pour fissures
On obtient un bon mastic pour tonneaux, applicable à froid en faisant fondre ensemble : vaseline, 150 gr. ; paraffine, 500 gr. gutta percha 10 grammes ; kaolin, sable très fin, ponce pulvérisée ou Kieselgühr 350. On peut aussi employer, dit « La Nature » une autre formule : goudron 3 kilogrammes ; poix 6 kilogrammes kieselgühr 4 kilogrammes ; ce mastic s'emploie à chaud en deux couches successives sur les futailles bien sèches.

Contre les coups de soleil et les insolations

Le seul moyen pratique pour faire cesser la douleur causée par un coup de soleil, consiste à appliquer sur la partie malade un cataplasme de lait caillé. Les affusions d'eau froide, de fraises écrasées, donnent une amélioration passagère, mais ne guérissent pas radicalement comme le lait caillé.

L'insolation et l'asphyxie réclament l'intervention du médecin. En attendant son arrivée, on transporte le malade dans un endroit frais, on desserre les vêtements qui gênent la circulation du sang ; on lui fait prendre des bains de pieds d'eau salée et tiède ; on lui fait avaler, dès qu'il peut le faire, un peu d'eau froide additionnée de citron ou de vinaigre.

Les lavements à l'eau vinaigrée sont recommandés ainsi que les applications sur la tête de compresses humides.

Pour éloigner les mouches des appartements

On entretient les locaux dans le plus grand état de fraîcheur possible ; on tient les volets et les portes fermés pendant l'ardeur du soleil. Au bout d'un quart d'heure, on laisse pénétrer un étroit rayon de lumière par une ouverture du côté du soleil : les mouches s'empresseront de s'enfuir par cette issue.

Moyen d'empêcher la cristallisation et la moisissure des confitures

Les ménagères recouvrent fréquemment leurs pots de confitures d'un papier imbibé d'eau-de-vie ; si elles remplacent l'eau-de-vie par de la glycérine, le papier ne se desséchera pas, se détachera facilement et les confitures se conserveront sans moisissure ni cristallisation.

Désinfection des w.-c. et des conduites d'eau d'évier

On fait disparaître toute mauvaise odeur de ces endroits en y jetant une poignée de sulfate de fer, ou de sul-

phate de cuivre. Au sulfate de fer, on peut ajouter quelques poignées de plâtre et de charbon de bois pulvérisé.

Pour détruire les pucerons des rosiers, des arbustes et des plantes
On arrose les sujets envahis, puis on jette ensuite sur les rameaux et les feuilles, des cendres qui adhèrent aux différentes parties des plantes auxquelles elles donnent une vigueur nouvelle en les débarrassant des parasites.

Contre la piqure de abeilles

On applique sur la partie douloureuse, du jus extrait des baies de chèvre-feuille ; la douleur cesse instantanément et l'enflure ne se produit pas.

Destruction des limaces, des mille-pattes, des perce-oreilles

On coupe un navet en rondelles très minces et l'on pose, ces rondelles, le soir, au tour des plantes ou des se-

lais du Pr Sévrette ; suite du roman de Paul Bourget et de l'amusant concours littéraire du Caviar...
Nombreux dessins et gravures en hélio. En vente partout, le numéro : 40 centimes.

NOS LOISIRS

Revue littéraire moderne paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Sommaire du 1^{er} août 1919

Jacques Boulenger : Les tribulations d'un ministre des finances (Reproductions de documents anciens).
Bruno Lessing : Le mariage de Julius (Illustrations de Zyg Brunner).
Eugène Montfort : Le revenant des Capucins (Illustrations de Martin).
Gabriel de Lautre : Histoire des nez (Illustrations de Carlgè).
Henri Menabrea : La Gemma (1^{re} partie) (Illustrations de R. Lelong).
Pierre Chaîne : L'art de punir (Dessins de J. Dulac).
Claude Farrère : La merveilleuse aventure d'Achmet Pacha Djemaeddine (Suite et fin) (Illustrations de Pierre Brissaud).

LA NATURE

Parmi les problèmes nés de la guerre, le repêrage et le réglage de l'artillerie par le son forment un ensemble très étudié, bien mis au point, qui a rendu les plus grands services. On trouvera dans **La Nature** le principe et l'évolution de cette question et la description des principaux appareils employés.

Comme suite aux études déjà parues sur les connexions de l'Alsace-Lorraine avec la France par les chemins de fer et les voies navigables, voici l'examen des réseaux électriques des pays réannexés qui vont être reliés au réseau du Nord et de l'Est et distribuer une quantité notable d'énergie électrique aux régions dévastées.

Dans le même numéro, description de l'outillage pneumatique appliqué aux petites industries ; renseignements sur la biologie des Trilobites des temps primaires.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

Le Gérant : A. COUESLANT. Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé).

Etude de M Pierre HUARD, licencié en droit avoué à Cahors
41, Boulevard Gambetta, successeur de MM^es Camille Sautet et Léon Talou

VENTE DE BIENS

Dépendant de succession bénéficiaire
AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR
EN TROIS LOTS

De divers immeubles situés dans la commune de Puy-l'Evêque, chef-lieu de canton (Lot)

L'adjudication aura lieu le SAMEDI SIX SEPTEMBRE mil neuf cent dix-neuf, à deux heures du soir, à l'audience des vacations des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice à Cahors, devant magistrat commis.

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu en chambre du conseil par le tribunal civil de Cahors, le dix-huit juillet mil neuf cent dix-neuf, enregistré,

Et aux requêtes, poursuites et diligences de : Madame Marie-Anne COSTES, sans profession, veuve de M. Casimir PRADIÉ, demeurant et domicilié à Aubervilliers (Seine), 139, rue de la Goutte d'or.

« Agissant au nom et comme « héritière, mais sous bénéfice « d'inventaire seulement, defeu « Monsieur Antoine COSTES, « son père, quand vivait fac- « teur des postes en retraite. « domicilié à Puy-l'Evêque où « il est décédé le six février « 1898. »

Ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, M^e Pierre HUARD, demeurant dite ville, avec élection de domicile en son étude, boulevard Gambetta n° 41.

Il sera, le SAMEDI SIX SEPTEMBRE MIL NEUF CENT DIX-NEUF, à DEUX heures du soir, à l'audience des vacations, des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice à Cahors, devant Magistrat commis, procédé à la vente sur publications judiciaires au plus offrant et dernier enchérisseur, en trois lots, des biens dont la désignation suit :

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE

ARTICLE UN

Une maison située au chef-lieu de la commune de Puy-l'Evêque, rue Saint-Sauveur, prenant jour au couchant sur cette rue, près la Halle, la dite maison composée au rez-de-chaussée d'un magasin, cuisine et cave et de deux étages avec grenier au-dessus.

ARTICLE DEUX

Une petite cour située à l'Est de la maison ci-dessus.

On accède à cette cour d'un côté par le second étage de la dite maison et d'un autre côté par la rue appelée côte de l'Eglise, sur laquelle existe une entrée.

Cette cour confronte du nord à Montel, duquel elle est séparée par un mur mitoyen, du midi à Escabasse, du levant à la rue de la côte de l'Eglise et du couchant à la maison ci-dessus décrite.

Les immeubles sus-désignés sont inscrits à la matrice cadastrale de la commune de Puy-l'Evêque sous les numéros mille cent quarante-sept p. (1.147 p.) mille cent quarante-huit p. (1.148 p.) et mille cent quarante-neuf (1.149) de la section B, pour une contenance de un are quatre centiares et un revenu matriciel de soixante francs.

Ils sont loués suivant bail verbal, à Madame veuve Roumégas, débitante à Puy-l'Evêque.

ARTICLE TROIS

Un immeuble en nature de bois situé au lieu dit Font-Gourdou, commune de Puy-l'Evêque, inscrit à la matrice cadastrale de la dite commune sous les numéros cent soixante-quinze p. (175 p.) et cent soixante-seize

p. (176 p.), section B, d'une contenance de un hectare trente centiares et d'un revenu de huit francs deux centimes.

Cet immeuble confronte du levant au chemin vicinal de Puy-l'Evêque à Frayssinet-le-Gélat, du midi à Fourtou meunier, du couchant à Bru et du nord à Philipp.

ARTICLE QUATRE

Divers immeubles en nature de pâture, terre et vigne, situés au lieu dit Côte-Ayral, commune de Puy-l'Evêque, inscrits à la matrice cadastrale de la commune de Puy-l'Evêque sous les numéros cinq cent vingt-six p. (526 p.), cinq cent trente p. (530 p.), cinq cent trente p. (530 p.), cinq cent trente-un p. (531 p.) et cinq cent trente-un p. (531 p.), section B, pour une contenance de quarante-trois ares quatre-vingt-cinq centiares et un revenu matriciel de sept francs cinq centimes.

Ces immeubles confrontent du levant au chemin vicinal de Puy-l'Evêque à Frayssinet-le-Gélat, du couchant à Monsieur Deloncle, du nord à Monsieur Tourriol, instituteur.

FORMATION DES LOTS MISES A PRIX

Les biens immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en trois lots sur les mises à prix ci-après :

PREMIER LOT

Le premier lot se composera des articles un et deux du cahier des charges et du présent placard et sera mis en vente sur la mise à prix de quinze cents francs ci..... 1.500 fr.

DEUXIÈME LOT

Le deuxième lot se composera de l'article trois du cahier des

charges et du présent placard et sera mis en vente sur la mise à prix de cent francs ci..... 100 fr.

TROISIÈME LOT

Le troisième lot se composera de l'article quatre du cahier des charges et du présent placard et sera mis en vente sur la mise à prix de cent francs, ci..... 100 fr.

BAISSE DES MISES A PRIX

Aux termes du jugement du 18 juillet 1919, le juge commissaire à la présente vente est autorisé, faute d'enchères à baisser indéfiniment les mises à prix ci-dessus.

Les frais de poursuite de vente exposés au jour de l'adjudication seront payables par les adjudicataires dans les dix jours de la vente en diminution et proportionnellement à leurs prix d'adjudication.

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de l'adjudication des biens ci-dessus, a été dressé par M^e HUARD, avoué, et déposé au greffe du tribunal civil de Cahors où on peut en prendre connaissance sans déplacement.

Pour extrait certifié conforme. Cahors le 16 août 1919.

L'avoué poursuivant : P. HUARD.

Enregistré à Cahors le août mil neuf cent dix-neuf, fol. C. reçu un franc quatre vingt-huit centimes.

Signé : PONCHARRAU.

Pour tous renseignements s'adresser à M^e HUARD, avoué poursuivant, lequel comme tous les autres avoués près le tribunal civil de Cahors pourra être chargé d'enchérir.

Confiez tous vos achats

Confiez la préparation de vos ordonnances

A LA

TÉLÉPHONE 42

GRANDE PHARMACIE

DE LA CROIX-ROUGE

La plus importante Pharmacie de toute la région

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION

Directeur : Paul GARNAL, U. S. Pharmacie de 1^{re} Classe

Diplôme de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris

Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot — Inspecteur des Pharmacies

Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris

Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) — CAHORS

La Phosphodiode Garnal

Remplace l'HUILE DE FOIE DE MORUE

et les préparations ferrugineuses et iodées

pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Prix du Flacon : 5 francs.

La Phosphodiode Garnal

ATTESTATION D'UN MÉDECIN

DE LA FACULTÉ DE PARIS

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHODIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.
« Chaque flacon de PHOSPHODIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.
« La PHOSPHODIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
« C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.
« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.
« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
« Administrée aux convalescents elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, et fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,

de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Ornano, Paris.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

15 PRESSES

Installation Moderne

TRAVAUX EN TOUS GENRES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS

